

Dividende salarié : le gouvernement tente de relancer l'idée

« La piste du “dividende salarié” pour doper la participation », titre **Les Echos**, alors qu'à deux mois de la présidentielle, le gouvernement tente de relancer le mouvement. Chargé d'une mission par l'exécutif, l'ancien vice-président du Medef, Thibault Lanxade, propose de rendre obligatoire la participation dans toutes les entreprises. Les ministres du Travail et de l'Economie viennent de confier à ce dernier ainsi qu'à François Perret et Agnès Bricard une troisième mission en ce sens. « L'objectif est de mobiliser les branches professionnelles pour signer des accords types d'intéressement ou de participation permettant aux entreprises de moins de 50 salariés de mettre en place un dispositif de façon unilatérale », détaille Thibault Lanxade, ajoutant que « trente branches ont déjà signé. Il faut maintenant convaincre les 80 plus grosses de conclure un accord d'ici à 2023. » Toutefois, l'idée d'une réforme plus profonde gagne du terrain et la majorité réfléchit à aller plus loin. Pour le chef d'entreprise, « il s'agit d'abord de rendre la participation obligatoire, alors qu'elle ne l'est que pour les entreprises de plus de 50 salariés aujourd'hui ». « Pour les moins de 11, je propose de pérenniser la prime PEPA », mentionne-il. Thibault Lanxade prône aussi la suppression de la règle du « un demi » dans le calcul de la réserve de participation, ce qui devrait mécaniquement doubler les montants. « Comme contrepartie pour les entreprises, le forfait social de 20 % pourrait être baissé », suggère Thibault Lanxade, qui préconise enfin d'enlever les barrières au déblocage de fonds des bas salaires. **(Les Echos, p.3)**